



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 6262

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de crise à laquelle sont confrontés les industriels de l'alimentaire qui utilisent la farine comme ingrédient principal de leur produits. Le prix du blé a augmenté de près d'un tiers depuis le début de l'année 2012, avec une flambée spectaculaire en juillet et en août. Les céréales fluctuent en effet au gré des cours mondiaux et sont aujourd'hui victime tant des événements climatiques intervenus aux États unis d'Amérique et en Russie que de la spéculation. Ces deux facteurs dérèglent aujourd'hui toute la filière alimentaire. Pour de nombreuses entreprises alimentaires, la farine peut représenter jusqu'à 40 % du coût de revient de leurs produits que la grande distribution refuse de répercuter sur le prix de vente afin de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et sous couvert de la loi LME. Afin de ne pas provoquer de nouvelles fermetures d'entreprises alimentaires chez les biscuitiers, fabricants de pains, de pâtes ou de pâtes ménagères, elle souhaite relayer la demande de la filière qui souhaite la tenue d'une réunion organisée au plus haut niveau de l'État avec les représentants des industriels et ceux de la grande distribution.

Texte de la réponse

A la suite de la hausse généralisée des prix internationaux des matières premières agricoles cet été, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté, le 12 septembre 2012 en Conseil des ministres, un plan de lutte contre la hausse des prix des céréales. Ce plan comporte un volet qui vise à améliorer la régulation des marchés financiers des matières premières agricoles. En effet, l'Union européenne a d'ores et déjà mis en place plusieurs initiatives afin d'intégrer les engagements pris lors des réunions du G20 de Pittsburgh (2009) et de Cannes (2011) pour renforcer l'encadrement des marchés financiers. Le 1er janvier 2011, l'Autorité européenne des marchés financiers a été créée. Le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation), adopté en juillet 2012, encadre désormais les transactions de gré à gré. En outre, le renforcement de la transparence et de la supervision des marchés des dérivés de matières premières a été intégré dans la révision en cours des directives MIFID (Markets In Financial Instruments Directive) et MAD (Market Abuse Directive). Dans ces négociations, la France a une position ambitieuse visant à la bonne prise en compte des spécificités agricoles, en particulier, en réduisant le champ des exemptions, en mettant en place des limites de positions appropriées et en assurant la transparence des acteurs présents sur ces marchés. Par ailleurs, lors d'une réunion organisée, à l'initiative de la France, à Rome le 16 octobre dans le cadre du comité de sécurité alimentaire de la FAO, le G20 a été mobilisé pour une meilleure coordination de politiques agricoles afin d'éviter les décisions unilatérales qui aggraveraient la situation des marchés. Par ailleurs, ce plan souligne que dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, la France souhaite renforcer les mécanismes communautaires de régulation et de lissage des effets de la volatilité. Enfin, au niveau national, le « plan silos », prévoyant des capacités de stockage supplémentaires de près de 5 millions de tonnes, porté par les acteurs de la filière céréales, sera accompagné par les pouvoirs publics au plan administratif. Enfin, s'agissant de la répercussion le long des filières agroalimentaires de la hausse des prix des céréales, elle sera abordée lors d'une table ronde le 21 novembre réunie par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire sur les relations contractuelles et commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6262

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5438

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7840